



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27 / 06 / 2024

Dossier complet le : 27 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : 2024_8095

1 Intitulé du projet

Construction d'une installation hydroélectrique d'une puissance maximale brute égale à 133 kW, en rive droite du cours d'eau de l'Aa, et en rive gauche dudit cours d'eau : "Rue du Choquet", sur le site du papetier Wizpaper (Pas-de-Calais)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEM Energies Hauts-de-France

Raison sociale

SEM Energies Hauts-de-France

N° SIRET

8 1 7 8 4 0 9 4 5 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SEM

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LEFEVRE

Prénom(s)

Anne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29. IOTA : Cf. annexe jointe.	Puissance maximale brute égale à 133 kW. Installation destinée à la production d'énergie hydroélectrique. Nouvelle installation d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,5 MW

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une installation hydroélectrique au fil de l'eau d'une puissance maximale brute égale à 133 kW et d'une puissance installée environ de 100 kW au maximum environ, d'une hauteur de chute brute égale à 2,64 m environ en eaux moyennes et d'un débit d'équipement de 4,94 m³/s environ, en rive droite du cours d'eau de l'Aa, et en rive gauche dudit cours d'eau : "Rue du Choquet", sur le site du papetier Wizpaper à Wizerne (Pas-de-Calais). Installation de la vis hydrodynamique dans le pertuis de vannage en rive droite.

L'emprise de l'installation hydroélectrique dans le cours d'eau est estimée à environ 40 m² environ. Raccordement aérien ou souterrain de l'ordre de 100 ml de la centrale au réseau public de distribution d'électricité d'Enedis en

4.2 Objectifs du projet

Valoriser une chute existante en produisant l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 173 foyers environ (589 MWh/an environ) et évitant annuellement de l'ordre de 32 tonnes de CO₂ à partir de la source d'énergie renouvelable hydraulique. L'énergie sera injectée dans le réseau public de distribution d'électricité, ou autoconsommée sur le site du papetier Wizpaper.

Cette chute et ses deux rives sont mises à disposition du pétitionnaire, la société d'économie mixte SEM Energies Hauts-de-France, par l'entreprise Wizpaper sous l'empire d'une promesse de bail emphytéotique couvrant le développement et la construction du projet (la durée prévue du bail emphytéotique est de 40 ans d'exploitation) en date du 28 décembre 2023.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux à réaliser pour la création de la centrale hydroélectrique sont les suivants :

- Batardeage amont et aval, pompage et mise à sec du chantier,
- Aménagement du radier et installation des supports pour recevoir la vis hydrodynamique ichtyophile,
- Construction d'une passe à bassins successifs à fentes profondes et orifices noyés, en rive droite, le long de la vis hydrodynamique,
- Installation en trois jours de la vis hydrodynamique,
- Raccordement au réseau.

La durée des travaux est estimée à trois mois, à ce stade de l'étude, en période d'étiage et hors des périodes de reproduction des principales espèces de poissons du tronçon de l'Aa.

Accès par la rue du Chocquet, par le poste sécurité à l'entrée de l'usine Wizpaper.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée prévue du bail emphytéotique est de 40 ans d'exploitation. Le bail sera établi entre le pétitionnaire et la société Wizpaper. Les modalités de l'exploitation seront les suivantes :

- Télésurveillance et télégestion de la centrale hydroélectrique,
- Astreinte 24 heures/24 et 7 jours/7 par un personnel formé basé à moins d'une heure du site,
- Visites périodiques d'entretien et de maintenance (un véhicule léger hebdomadaire, accès par la rue du Chocquet, par le poste sécurité à l'entrée de l'usine Wizpaper),
- Entonnement de la vis hydrodynamique équipée d'une grille à entrefer large et d'une vanne batardeau, d'une drome contre les flottants,
- Avalaison des poissons par la vis hydrodynamique,
- Utilisation des huiles biodégradables pour la lubrification des paliers de la turbine, du multiplicateur de vitesse et du groupe hydraulique pour la régulation.

A l'expiration du bail emphytéotique, Wizpaper et le permissionnaire se réuniront pour décider de l'option qui sera retenue par Wizpaper :

- Soit le démantèlement, le recyclage de la centrale hydroélectrique et la remise en l'état initial du site,
- Soit la remise en l'état d'usage de l'installation à Wizpaper et la demande d'une nouvelle autorisation d'exploiter.

Une demande de nouveau bail emphytéotique pourra être demandé par le permissionnaire avec une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation environnementale unique (articles L.181-1, R. 122-2 et son annexe, R.181-13 du code de l'environnement).
- Autorisation loi sur l'eau (articles L. 214-1 à 214-6, R. 214-1 et sa nomenclature du code de l'environnement).
- Permis de construire (article *R. 421-16 du code de l'urbanisme).
- Enquête publique (article L.123-2 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance maximale brute - Puissance maximale installée Hauteur de chute brute - Débit d'équipement - Module Nombre et type de turbine Longueur ligne d'évacuation électrique	133 kW - 100 kW 2,64 m - 5,144 m ³ /s- 4,94 m ³ /s 1 vis hydrodynamique 100 m environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 10 Voie : Rue du Chocquet

Lieu-dit :

Localité : Wizernes

Code postal : 6 2 5 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 0 ° 7 0 ' 6 4 " 3 Lat. : 0 2 ° 2 2 ' 2 2 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 10/03/2022 : parcelles AM 207 et AM 193 classées UE : Zone à vocation économique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Néant.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La Vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes identifiant : 310013267
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional : Caps et marais d'Opale identifiant : FR8000007

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Vallée de l'Aa Supérieure couvrant les aléas suivants : Inondation par ruissellement et coulée de boue.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été prescrit le 28 décembre 2000, et approuvé le 7 décembre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS Identifiant : FR3100487 Nom : Pelouses, bois acides à neutro-calcoïques, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa. Distance : 620 m
D'un site classé ?	☐	☒	1 km d'une zone AC1 : Gisement du Paléolithique supérieur

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Turbinage au fil de l'eau, au droit du vannage, sans création de tronçon court-circuité.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne consomme pas d'eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impact fort, en construction pendant trois mois, à l'étiage, hors période de frai : perturbations de la faune piscicole (truite fario, lamproie de Planer, chabot, truite de mer, lamproie de rivière, ombre commun, saumon atlantique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation : PPRI Vallée de l'Aa Supérieure couvrant les risques suivants : inondation par ruissellement et coulée de boue. Sismicité : risque faible. En construction : impact fort, temporaire. En exploitation : impact fort et positif de l'amélioration de la gestion et de la régulation des crues, grâce à l'automatisation des vannages du site de Wizpaper.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En construction : impact fort, diurne, hors week-end et jours fériés. En exploitation : impact faible, hebdomadaire, temporaire et ponctuel, d'un véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En construction : impact modéré, diurne, hors week-end et jours fériés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En construction : impact moyen, pendant trois mois, diurne, hors week-end et jours fériés, par des émissions ponctuelles et temporaires de CO2 et GES par les véhicules et les engins de chantier. En exploitation : impact non significatif car projet situé en zone urbaine, hebdomadaire, émissions très faibles ponctuelles et temporaires de CO2 et GES d'un véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes ou nulles s'il s'agit d'un véhicule électrique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En exploitation : impact fort et positif de la récupération, du tri et du traitement des corps et des déchets flottants de l'Aa.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Conception de la centrale hydroélectrique :

- Niveau légal de retenue et régulation de la vis hydrodynamique et des vannes automatisées par des sondes de niveau à l'amont de la prise d'eau.
- Prise d'eau équipée d'une vanne de batardage servant de régulation à l'amont de la vis hydrodynamique et grille à large entrefer et une drome contre les flottants.
- Turbine ichtyocompatible : vis hydrodynamique.
- Groupes hydrauliques utilisant des huiles et graisses biodégradables.
- Transformateur sur un bac de rétention.
- Continuité écologique des ouvrages à la montaison (passe à bassins successifs à fentes profondes et orifices noyés) et l'avalaison des poissons (vis ichtyophile).
- Emissions de nuisances sonores inférieures aux seuils réglementaires.

Mesures pendant les travaux :

- Travaux aquatiques hors des périodes principales de frai de la truite fario, de la lamproie de Planer, du chabot, de la truite de mer, de la lamproie de rivière, de l'ombre commun et du saumon atlantique.
- Amplitude de travail de 08h00 à 19h00, du lundi au vendredi, hors week-ends et jours fériés.
- Mise en défend et balisage des zones terrestres à enjeu.
- Balisage des accès et des voies de circulation.
- Travaux de sécurisation du chantier : clôture de chantier, mobile, grillagée.
- Délimitation de la zone de stockage des matériaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

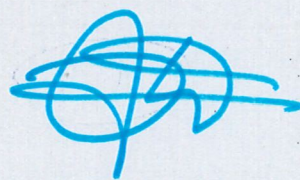
Nom Lefèvre

Prénom Anne

Qualité du signataire Directrice générale de la SEM Energies Hauts-de-France

À Lesquin

Fait le 1 1 / 0 6 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

